CHOSES LUES

Mars 2006

addap 13

REVUE DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE — *Eduquer dans la rue*

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Le CPE bien sûr : la chronologie de ces dernières semaines vous l'avez bien en tête, nous en sommes certains. Aussi ne l'avons-nous reprise que de manière succincte. De même nous vous présentons les points principaux du dispositif amené à remplacer l'article 8.

Nous nous sommes intéressés à la « génération » concernée. Nous disons bien génération et non public. Un article de M. Dubet suggère des liens entre le mouvement anti-CPE et les émeutes de novembre, inscrivant de fait votre public dans cette génération. Puis vous trouverez des analyses sur les formes de l'emploi en France, avec des rappels de leur évolution depuis les années 70. Ce sont des points de vue bien sûr mais dans ce contexte bien compliqué, ils nous ont paru pouvoir faire fonction de repères, jalons pour éclairer votre réflexion. Sans oublier Cour des comptes et assurance-chômage…

Nous cédons à l'envie de vous recommander la lecture de tout le dossier emploi : les informations s'y suivent, s'y contredisent parfois, formant un puzzle qui complète bien les analyses de fond dont nous parlions ci-dessus.

Nous consacrons ce mois-si une place conséquente à la décentralisation des formations en travail social : une fois que l'on s'est donné la peine de franchir la barrière des complexités administratives, franchement c'est tout à fait intéressant. Parce que c'est l'occasion de se pencher sur la manière dont on enseigne les métiers du social et là, comme pour l'emploi, on vous parlera du « modèle français », on vous redira combien la recherche est nécessaire. Ce sont les vrais enjeux de cette question présentés d'une manière très claire. A lire.

Protection de l'enfance ? Eh bien là ça avance. Nous lui réservons, vous le verrez, une large place. Vous trouverez en contrepoint la réforme et les propositions que le secteur avait faites. Les réactions sont favorables et vous pointerez la place très large faite à la notion de prévention. Mais cette transition est aussi bien sûr une occasion de pointer risques ou difficultés. Et les inquiétudes toujours quant au plan de prévention de la délinquance…

Violences conjugales : tenez-vous au courant car la loi est adoptée. Rapports intéressants.

Le 40° anniversaire de la CCNT 66 ? Sans doute cet article est-il superflu pour certains d'entre vous mais néanmoins : conditions historiques de son élaboration, raisons de son vieillissement, brève chronologie des tentatives de sa réécriture. Eclaire le « vieux quotidien » d'on l'on est issu sans parfois bien le connaître, et peut donner envie de creuser un peu le « vrai » quotidien, et d'aborder plus facilement ou plus volontiers la question délicate des négociations en cours.

De même des rapports du CSTS éclairent utilement certains aspects de la loi 2002, se penchent sur le cloisonnement entre sanitaire et social. Enfin nous vous recommandons un entretien avec l'un des auteurs du bilan IGAS : à lire attentivement et jusqu'au bout.

Nous n'osons presque plus vous parler des rapports qui se construisent entre psychiatrie et travail social mais pourtant le dispositif *Interface* existe et vaut vraiment le détour.

Nous n'osons non plus poursuivre, car nous dirions que tout est intéressant.

A bientôt.

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : [illegible]

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org

Sommaire

REVUE DE PRESSE

SOCIAL

Egalité des chances : vote par le parlement... et suites ..... p 04
Entretien avec M. Dubet sur le « mouvement anti-CPE » ..... p 04
Dépendance et précarité : avoir 20 ans en 2006 ..... p 05
« Le système français de l'emploi est porteur de précarité » ..... p 05
Cour des comptes et assurance-chômage ..... p 06
Nouvelles contractualisations ..... p 06
Observatoire national de la délinquance : chiffres clés ..... p 06
Reflux des actes racistes mais les opinions racistes gagnent du terrain ..... p 07
Les « Etats généraux de la condition pénitentiaire » ..... p 07
Rapport annuel du Conseil d'Etat ..... p 08
De plus en plus de conflits entre citoyens et administration ..... p 08
Immigration : projet de loi en conseil des ministres, réactions, infos ..... p 08

TRAVAIL SOCIAL

Protection de l'enfance, prévention de la délinquance : infos et réactions, 1 tribune ..... p 09
Décentralisation formations du social ..... p 11
Les régions s'emparent du dossier ..... p 12
+ infos, une tribune, un courrier ..... p 12
Violences conjugales : une loi, un rapport, des propositions ..... p 13
40 ans de la CCNT 66 ..... p 14
CSTS : rapports sur l'éthique et les compétences collectives ..... p 14
Chercher l'efficacité redonnera du sens à l'intervention sociale ..... p 14
Décrypter la souffrance psychique sur les lieux du social ..... p 15
Eloge du directeur empiriste ..... p 15
Calendrier évaluation dans le cadre de la loi 2002 ..... p 16

LÉGISLATION

Le nouveau régime d'assurance chômage ..... p. 16
Le PACTE ..... p. 16

EMPLOI

Remplacement du CPE : première présentation ..... p. 17
Dossier : informations diverses ..... p. 17

Grands axes politiques 2006 ..... p. 18
Dossier : infos, entre autres sur les expulsions ..... p. 19

Baromètre 2005 : moins d'alcool et de tabac ..... p. 19
Graves carences dans l'aide alimentaire ..... p. 20

ASH des 24 et 31 mars 2006 ..... p. 20

ASH du 10 mars 2006 ..... p. 21
ASH du 17 mars 2006 ..... p. 22
ASH du 24 mars 2006 ..... p. 22
ASH du 31 mars 2006 ..... p. 22

Egalité des chances

ASH – 17/03 & 07/04 /06 – 06 87 – 11

Le Monde – 11/04/06 – 06 87 - 11

☺ ☹

Nous reprenons d'abord les différents points…et puis les différents points juridiques de l'historique immédiat du désormais fameux article 8… A suivre certes. Mais nous arrivons à l'épilogue, présenté en toute dernière minute de façon plus détaillé dans la rubrique « emploi ».

Le Parlement donne son feu vert à la loi sur l'égalité des chances – Réactions

Loi adoptée le 09/03/06 : « emblématique des réponses du gouvernement aux violences urbaines »

Contrat première embauche

Toute première embauche jeune moins 26 ans dans entreprise plus 20 salariés.

Possibilité rupture sans motif (lettre RAR) par employeur et salarié les 2 premières années. Délai 3 mois avant autre CPE entre les mêmes parties.

Information droit Locapass, assouplissement accès DIF, et allocation forfaitaire chômage 16,40 euros si pas d'ouverture de droit

Suggestions M. de Villepin : accompagnement par un référent pendant 2 premières années ; complément rémunération en plus assurance chômage (3 mois par ex.) pour formation et évaluation tous les 6 mois par ex. du dispositif.

Il a annoncé rencontre avec partenaires sociaux en avril pour « trouver réponses concrètes » à la précarité dans l'emploi

Apprentissage junior

Ouvert jeunes 14 ans rentrée scolaire 06

Phase d'initiation aux métiers : statut scolaire

A partir 15 ans possibilité signature contrat

Tuteur tout au long du parcours

3ème génération Zones Franches Urbaines (ZFU)

15 nouvelles ZFU à compter du 01/08/06

Seuil populations zones éligibles ramené de 10 000 à 8 500 habitants

La liste des zones doit être approuvée par l'UE

Contrat responsabilité parentale

Peut être proposé par Pdt conseil général « en cas d'absentéisme scolaire (…) trouble porté au fonctionnement d'un établissement scolaire ou de toute autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale »

Si refus ou non-respect du contrat, suspension allocations familiales et complément familiale au titre de l'enfant visé par contrat pendant 3 mois renouvelables jusqu'au max de un an.

Reversement rétroactif si le contrat est respecté ; sinon rétablies sans effet rétroactif.

Principe d'une compensation pour les départements

Evaluation au plus tard fin 2007

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSEC)

Opérationnelle pour l'été 06 normalement.

Est à l'action sociale ce qu'est l'ANRU à la rénovation urbaine : participera aux opérations en faveurs des quartiers prioritaires politique de la ville et au financement des contrats urbains de cohésion sociale.

Mettre en œuvre actions visant à l'intégration et concourir à la lutte contre les discriminations (remplacera sur ces points le Fasild) et participation mise en œuvre service civil volontaire

2 chargés de mission pour mise en œuvre agence

Pouvoirs HALDE renforcés

Peut proposer transaction à l'auteur d'une discrimination (amende).

Divers

Maires : renforcement des pouvoirs en matière de « lutte contre les incivilités ». Possibilité de proposer des transactions aux auteurs d'actes ayant porté préjudice à un bien de la commune.

Légalisation testing

CV anonyme instauré dans les entreprises de 50 salariés et plus.

Feu vert du Conseil constitutionnel mais le CPE attendra avant d'être appliqué. Validation le 30 mars par le Conseil constitutionnel. Parution de la loi au J.O. le 2 avril

L'article 8 instituant le CPE est d'application immédiate : son entrée en vigueur n'est pas subordonnée à un décret

Mais le **Président de la République**, le 31 mars, a demandé qu'aucun CPE ne soit conclu avant que le dispositif n'ait été amendé sur 2 points : « période d'essai réduite à 1 an et, en cas de rupture, connaissance par le jeune des motifs de la rupture »

De fait, le ministère du travail a adressé un courrier aux fédérations professionnelles recommandant

Le 10 avril l'art. 8 est « remplacé par des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté »

Nouvelles aides pour les entreprises embauchant en CDI des jeunes en difficulté de 16 à 26 ans. Renforcement plan cohésion sociale (voir *emploi*)

S'inscrit dans une proposition de loi déposée par le groupe UMP : inscrit à l'ordre du jour prioritaire et discuté cette même semaine.

Entretien avec M. Dubet

« Le mouvement anti-CPE est la réplique, dans les classes moyennes de celui des banlieues »

Le Monde – 20/03/06 – 06 98 - 11

☺☺ ☹

Même si ça ne concerne pas prioritairement « votre » public, pourquoi se priver du plaisir

de ce texte qui engage à la réflexion ?

Ces jeunes ont l'impression qu'on les accepte en tant que consommateurs et étudiants mais sans leur offrir un avenir. CPE devenu un enjeu symbolique : perçu comme accentuant une tendance lourde.

Contrats précaires, stages non rémunérés, intérim et écarts de salaire croissants entre débuts et fins de carrière

Sentiment d'une frontière intérieure entre ceux qui sont dedans (peuvent anticiper) et ceux qui sont dehors : banlieues ou étudiants et quand le chômage touche 25 % d'une classe d'âge…

Les jeunes des banlieues sont déjà de l'autre côté : jusqu'à 40 % de chômage. « Classes dangereuses » qui se révoltent, brûlent... Mouvement anti-CPE comme une réplique par classes moyennes.

Deux mondes qui se méfient l'un de l'autre mais les uns sont déjà dehors et les autres ont peur de les rejoindre.

Loin de 68 où il n'y avait pas de chômage : depuis 20 ans mouvements marqués par l'inquiétude

« Ces mobilisations récurrentes étudiantes sont un fait social spécifiquement français » :

« Ni patronat ni syndicats n'ont fait de la précarité et de l'intégration des jeunes une affaire centrale »

Dans le monde scolaire, idem : massifié et allongé les études mais **« le système scolaire reste dans une distance maximale à l'emploi** » à quelques exceptions près (grandes écoles, IUT)

En 1965, 15 % d'une classe d'âge avait le bac et devenait cadre ; aujourd'hui 70 % a le bac et parfois caissiers de supermarché…

A 25 ans certains jeunes n'arrivent pas à être adultes (autosuffisants) parce qu'ils ne peuvent faire de crédit ou louer un appartement. Parfois vécu dans « une vraie douleur » notamment dans les classes populaires. **Ce bouleversement du calendrier est une véritable révolution lente**

Et les autres pays occidentaux ?

Taux de massification équivalents Europe et USA mais ce processus de « déclassement scolaire » ne se retrouve qu'en Espagne et Italie.

Ailleurs formations plus professionnalisantes (stages, etc..) ou moins d'importance accordée au diplôme (USA, Canada)

En France taux de chômage des jeunes particulièrement élevé : on a cru que la crise allait passer, il existe en France une « **foi inébranlable dans les mérites de l'école** » et le syndicalisme et faiblement implanté.

Devant l'incapacité à faire changer les choses tendance à trouver des causes extérieures : globalisation par ex

Biblio : *Injustices, l'expérience des inégalités au travail – Le Seuil – 23 €*

Dépendance-précarité : avoir 20 ans en 2006

Le Monde – 24/03/06 – 06 100 - 11

☺☺ ☹

On le sait, dira-t-on. C'est vrai on le sait bien, que la crise s'est installée dans les années 70. Mais cet article en forme d'aide-mémoire nous paraît tout à fait utile.

Quelques chiffres, pas trop. A lire

Au milieu des années 70 la courbe de la distribution des revenus s'est inversée.

Avant ce pivot beaucoup de personnes âgées étaient dans la misère alors que les moins de 30 ans profitaient des « 30 glorieuses ».

15 % d'écart à ce moment-là entre les revenus des 30 et des 50 ans : aujourd'hui il atteint 40 %

Octobre 1975 : plus d'un million de chômeurs. Et la crise s'amplifiera dans les années 80.

Les seniors vont vers une retraite confortable alors que les jeunes commencent à subir un accès plus long à l'emploi et une baisse des revenus.

Toutes les décisions sont allées dans le sens d'un maintient dans l'emploi des 30/50

Pour les plus de 55 ans, c'est la préretraite

Pour les moins de 26 ans, c'est l'allongement des études et les « **dispositifs » qui accueillent 40% des actifs de cette tranche d'âge depuis 1985**.

Les plus diplômés sont les premiers servis quand la situation s'arrange (fins années 80 et 90) mais l'emploi des jeunes « **sur réagit** » aux variations

Les politiques publiques tentent d'abaisser le « coût du travail » pour créer de l'emploi et les entreprises multiplient **emplois précaires, qui « deviennent un mode d'ajustement des effectifs à une conjoncture de plus en mouvante »**

En 2000, 50 % des jeunes embauchés dans l'année de leur sortie de l'école ont un CDI ; en 1984 : 75 %.

« Le système français de l'emploi est porteur de précarité »

Le Monde – 31/03/06 – 06 101 - 11

☺ ☹

C'est un point de vue : il y en a d'autres. Cela bien posé, donne certains repères dont la source est claire. De petits jalons pour vous aider.

Entretien avec M. Cotis, économiste OCDE

La France a un des taux de chômage les plus élevés de l'OCDE et le chômage « structurel » y est stable depuis 20 ans (entre 9 et 10 %)

Si la conjoncture s'améliorait, le chômage reculerait mais « l'essentiel du chemin resterait à parcourir »

Est-ce lié à l' ouverture à la mondialisation ?

Des pays plus petits et plus « touchés » par la mondialisation ont des taux plus bas (Autriche…)

Cela se jour au niveau du marché du travail

La France est un des pays OCDE où le nb d'h travaillées par salarié est le plus faible et le nb de chômeurs et inactifs est un de plus élevés : 30 %

Le pb est la difficulté à créer suffisamment d'emplois et notamment pour travailleurs peu qualifiés, dont la proportion est élevée.

C'est un des pays où le coût du travail peu qualifié est le plus élevé (par rapport salaire médian)

Service public de l'emploi ?

La France, comme l'Europe du Nord a un niveau d'indemnisation important mais en terme de reclassement système moins efficace. Or les deux doivent aller

ensemble.
(Ou alors comme aux USA moins d'indemnités, mais retour à l'emploi plus rapide)
Les 35-55 ans sont bien protégés mais les jeunes le sont moins bien : ce mauvais calibrage est porteur de difficulté en terme de cohésion sociale

Cour des comptes :

« *L'évolution de l'assurance-chômage : de l'indemnisation à l'aide au retour à l'emploi* »

Le Monde – 24/03/06 – 06 106 – 11

ASH – 24 & 31/03/06 – 06 106 - 11

☺☺ ☹

Dernière touche à ce tableau de l'emploi. Ces différents articles s'enrichissent mutuellement, chacun éclairant quelques points des autres. A suivre et réfléchir au niveau des préconisations.

« Nombreux dysfonctionnements » découlant d'une « organisation inadaptée »
Implantations géographiques « **incohérentes** », **complexité du parcours** demandé au chômeur (trop RDV et délais d'attente trop longs), entretiens « **insatisfaisants** », contrôle « très difficile » du bien-fondé demandes d'indemnisation.
Recommandations : rapprocher davantage ANPE et Unedic, mais sans les fusionner. Une convention tripartite en passe d'être signée va dans ce sens.
Coordination plus efficace : outils d'info communs
Mise en œuvre « dans les meilleurs délais » du **dossier unique du demandeur d'emploi**.Techniques de « **profilage** » : « **prise en charge rapide de ceux qui en ont le plus besoin** ».
Permettre assurance-chômage de prescrire mesures d'accompagnement : éviter aux chômeurs déplacements inutiles et attentes trop longues. Directeur ANPE en conteste le bien-fondé : seuls 50% chômeurs étant indemnisés par Assedic, cela remettrait en cause « le principe d'égalité »
« **Recentrage des aides** » : formations pour répondre à besoins immédiats non satisfaits.
« **Recours généralisé au croisement des fichiers** » avec l'Urssaf : lutte contre fraude
Confier évaluation dispositifs accompagnement à « un ou plusieurs organismes indépendants » et non à ceux qui ont conçu le dispositif et l'appliquent (soit Unedic ou ANPE)
Mars 2006 – www.ccomptes.fr
A noter : dernière mouture du projet de convention tripartite dont il est question ci-dessus approuvé le 21/03 par le bureau de l'Unedic. A examiner par CA ANPE le 24/03. Texte relatif au renforcement du suivi chômeurs et simplification de leurs démarches. Prévue par loi « Borloo » du 18/01/05.

Nouvelles contractualisations

ASH – 10 & 17/03/06 – 06 89 - 11

☺

C'est compliqué, tout n'est pas dit, ni fait, mais c'est à lire car fait fera partie de votre quotidien. Alors commencer à se familiariser n'est pas une mauvaise chose.

Les « contrats urbains de cohésion sociale » succèdent aux contrats de ville
Réunion le 09/03 du **Comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV)**
Occasion d'annoncer ce nouveau cadre contractuel
Contrats urbains de cohésion sociale prendront la suite des contrats de ville au 01/01/07 : signés entre Etat et communes, en partenariat avec départements et régions : « mise en œuvre d'un projet local de cohésion sociale complémentaire des projets de rénovation urbaine »
La géographie prioritaire sera redéfinie
Signés pour 3 ans reconductibles après évaluation
Programmes d'actions pluriannuels
Chaque contrat fera l'objet d'une convention pluriannuelle de financement : Agence cohésion sociale, Etat et collectivité locales
5 champs prioritaires : amélioration habitat cadre de vie, accès emploi et développement économique, action éducative citoyenneté prévention délinquance, amélioration prévention et accès santé

Contractualisation Etat - Régions
Le gouvernement annonce **la fin des contrats de plan en 2006** : remplacés par « **contrats de projet** » (2007/2013) resserrés sur 3 axes.
Compétitivité et attractivité des territoires, promotion du développement durable et cohésion sociale et territoriale
Seront « concentrés sur des investissements d'envergure nationale »

Propositions d'orientations pour la mise en place de CLS nouvelle génération
Rapport inspection générale administration (07/05)
Les CLS ont été signés en 1997
Plaide pour une plus grande implication des conseils généraux (**au titre de la prévention spécialisée**) et **une formalisation des règles partagées en matière d'échanges d'informations nominatives**
Cibler davantage « situations, sites et populations à risques, sur la base diagnostic actualisé »
Dispo www.ladocumentationfrancaise.fr

Rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance : principaux enseignements

ASH – 17/03/06 – 06 93 - 11

☺☺ ☹

Décidément les travaux de cette instance nous intéressent. C'est à lire, à garder en mémoire, et à suivre surtout bien sûr.

Après le tableau sur « 1 an glissant » (cf. RVP 02), voici le rapport 2005
Enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » sur 03/04 : plus de 26 % ménages déclarent au moins 1 atteinte aux biens. 36 % en ZUS et 34 % en cités et

grands ensembles.

7,1 % des 14 ans et plus se déclarent victimes d'au moins 1 agression (violences, menaces ou insultes), le taux décroissant avec l'âge. Personnes vivant seules ou dans familles monoparentales parmi les plus exposées.

« **Infractions révélées par l'action de services** » en hausse pour la 4ème année consécutive. Fondé sur mode de constatation et non sur la nature des faits. 24 % sont des infractions à la police des étrangers (augmentent de 19 % en 2005.

18 % des personnes mises en cause par les forces de l'ordre en 2005 sont des mineurs.

Le nb de mineurs mis en cause pour destructions et dégradations augmente de 19 %

15 % du total des mis en cause sont des femmes et la part des hommes augmente de 5,3 % en un an

« **Violences entre conjoints** non mortelles » en augmentation de presque 13,6 % sur 2 ans. A noter que les tribunaux requièrent principalement prison avec sursis mais prison ferme en hausse.

Préconisations analyser la nature des violences physiques non crapuleuses, bâtir système national de quantification de l'activité des services.

Voudrait entamer un travail de cartographie criminelle sur lieux des infractions et préconise qu'un numéro unique soit attribué à une affaire (traçabilité des plaintes)

La CNCDH se félicite du reflux des actes racistes en France en 2005 mais conserve des sources d'inquiétude

ASH – 24/03/06 – 06 105 - 11

Le Monde – 22/03/06 – 06 105 - 11

☺☺ ☹☹

Nous avions déjà eu l'occasion de signaler la baisse des actes racistes ; ici le panorama est plus détaillé, mais surtout sont traités les deux paradoxes inverses entre 2004 et 2005. Qu'en penser en terme d'évolution profonde et de perspectives ? C'est à vous de voir… et de creuser sur Internet peut-être ?

2004 : « **accroissement considérable des actes** (…) mais aussi **prise de conscience** collective (…) et **forte mobilisation** pour y remédier »

« 2005 fait apparaître un paradoxe opposé »

« Très net recul des violences et menaces à caractère raciste et antisémite » : **baisse de 38 %** et sur ce total, de **48 % pour l'antisémitisme**

43 % du total imputables à l'extrême droite

41 % des actions violentes antisémites perpétrés par les « milieux arabo-musulmans »

Le nb **d'interpellations** a baissé

Nb important de **mineurs** impliqués : 11,6 %

Milieu scolaire : baisse de 54 %

Ce qui n'apparaît pas dans ces chiffres

Sondage : **1 personne sur 3 se définit comme « raciste », soit + 8 points par rapport à 04**.

63 % : « certains comportements peuvent **justifier** des réactions racistes »

« Incontestablement la levée d'un tabou »

32 % : prêts à dénoncer un comportement raciste à la police, soit diminution de 18 points

« Vraie tendance au repli sur soi, indifférence croissante (…) craintes de communautarisation »

Deux fois plus de personnes citent les « Français » comme victimes du racisme

56% : trop d'étrangers (+ 18 points)

63 % : **musulmans** sont un groupe à part (+ 6 points) et pour 66 % ils sont « des Français comme les autres » (-11 points)

A noter : sondage effectué au moment des violences urbaines ; c'est à prendre en compte.

Mais résultats semblent surtout liés à une montée de l'angoisse économique.

66 % des gens trouvant le nb d'immigrés excessif : cela pose pb au niveau chômage (+14)

Alors qu'ils ne sont que 14 % à penser que cela pose un pb en terme de sécurité.

« Dans un contexte de malaise social et économique fortement ressenti cette année, les étrangers les immigrés sont souvent sinon dénoncés, du moins stigmatisés de manière flagrante »

Insiste sur le **besoin de reconnaissance du rôle des assocs** dans la lutte contre le racisme, « le **nécessaire soutien aux ONG** (…) **les effets dommageables de toute diminution de l'aide qu'elles sont en droit d'attendre** »

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la xénophobie – Année 2005

www.ladocumentationfrancaise.fr

Lancement des « états généraux de la condition pénitentiaire »

ASH – 10/03/06 – 06 91 - 11

☺☺ ☹

Nous ne cesserons de nous émerveiller de l'inventivité et de l'énergie déployées par les intervenants. Lisez ce petit article et voyez comme ils sont loin de renoncer, et comme leur démarche s'inscrirait presque dans la loi 2002 : usager au centre. A suivre et nous espérons avoir beaucoup à en dire encore.

L'OIP avec LDH, Syndicats magistrats, avocats, travailleurs sociaux administration pénitentiaire, FNARS et Emmaüs lancent ces « états généraux » dont M. Badinter a donné le coup d'envoi.

Phase de consultation : du 31/03/06 à fin juin. Questionnaire aux détenus et familles, surveillants, travailleurs sociaux, médecins, magistrats, visiteurs, enseignants. 150 000 personnes s'exprimeraient.

Pendant l'été élaboration des cahiers de doléances et **remise des cahiers fin octobre** - 3 jours Hôtel de ville de Paris. Les organisateurs misent sur l'originalité de la démarche : « **libérer la parole » des détenus**

Selon M. Badinter : « On ne peut pas, aux yeux de l'opinion publique, élever la situation du détenu au-dessus de la condition du travailleur libre le plus précaire. Il y a une relation directe entre progrès social et condition carcérale »

L'enjeu est de susciter une prise de conscience générale.

A Emmaüs on est optimiste, M. Badinter affiche un « pessimisme actif »

Rapport annuel du Conseil d'Etat

Le Monde – 16/03/06 – 06 97 – 11

ASH – 10/03/06 – 06 97 - 11

☺☺ ☹

Nous avions fait part des alertes, nous continuons. A suivre, … ou pas d'ailleurs. Intéressant.

« Sécurité juridique et complexité du droit »
« La France légifère trop et légifère mal »
En 2000 on recensait 9 000 lois, et 120 000 décrets. Depuis en moyenne 70 lois, 50 ordonnances et 15 000 décrets PAR AN .
Près de 10 % des codes impôts ou travail par ex. modifiés chaque année : principe de sécurité juridique malmené.
« Excès dans la production normative (…) insuffisante préparation de certains textes (…) persistance de difficultés dans les consultations préalable »
Le rapport propose **d'élever le niveau de contrainte** en encadrant la procédure d'élaboration des textes par une loi organique.
Elle imposerait des **« études d'impact ou d'opinion »** pour tout projet de réforme et simplifierait la procédure d'adoption des textes tout en encadrant le droit d'amendement.
A noter que ce genre de règles existe dans d'autres pays européens.
L'activité consultative du Conseil « restée intense » et se complique à cause : nb projets de loi déposés « en urgence » et nb saisines justificatives
Section sociale : « particulièrement intense », examen 44 projets de loi et ordonnance, le nb le plus élevé des 20 dernières années
Juridictions spécialisées : **commission réfugiés** a rendu plus de décisions (+ 59 %) qu'en 2004
Commission centrale d'aide sociale moins 43 % de saisines (moins contentieux relatifs CMU).
Mais beaucoup d'affaires ne lui arrivent pas parce que les commission départementales « tardent à les inscrire à leurs propres rôles ». **Souligne l'urgence de réformer ces commissions** (figure déjà dans rapport 2004)
www.conseil-etat.fr www.documentationfrancaise.fr

De plus en plus de conflits entre les citoyens et l'administration

ASH – 31/03/06 – 06 110 - 11

☺

Nous aimons ces instances qui rendent compte de notre vie. A parcourir au moins, ou à creuser si affinités…

Rapport annuel du médiateur de la République
Réclamations en hausse de 12 % alors que demandes d'informations sont à la baisse (2 %)
31 % des litiges relèvent du domaine social : retraites, chômage, handicap et dépendance.
Droit des étrangers également
Rappelle que les tutelles et curatelles seront au premier rang de ses préoccupations cette année et qu'il suivra de près la réforme (Voir *Brèves*)
Dispo sur www.mediateur-de-la-republique.fr

Dossier : infos immigration

ASH – 10-17-24-31 /03/06 – 06 85 – 11

Le Monde – 18/03/06 – 06 85 - 11

☺

Le projet de loi : nous en reprenons les grandes lignes mais il a peu changé par rapport à sa présentation en février. Immigration choisie ? Pas si simple : les rapports se suivent… et se contredisent. A lire.
Une biblio Internet pour ceux qui ont besoin d'aller plus loin dans l'information : et des comparaisons avec d'autres pays. Vous savez combien nous apprécions ce type d'angle de vue.

Projet de loi en Conseil des ministres
Le 29 mars. Reprend pour l'essentiel propositions validées par le CICI du 09/02 et présentées dans notre numéro de février. Ci-dessous quelques variantes ou précisions :
Pas de quotas mais des « **objectifs quantitatifs pluriannuels** » fixés par le gouvernement dans son rapport au Parlement : nb, nature, catégories de visas long séjour et titres séjour prévisionnels compte tenu situation démographique, perspectives de croissance, besoins de l'emploi et capacités d'accueil. **Pour la 1° fois : en juillet 2006**.
Etudiants : souhaitant effectuer stage non rémunéré obtiendraient carte séjour temporaire avec mention « stagiaire » (sous condition moyens d'existence)
Regroupement familial : à noter que les minima sociaux sont exclus du calcul des ressources
Mariages mixtes : délai d'opposition laissé au gouvernement pour s'opposer à l'acquisition de la nationalité passerait de un à **deux** ans
Vie privée et familiale : étendre bénéfice carte de séjour portant cette mention à l'étranger confié depuis 16 ans à l'ASE et inscrit dans parcours d'insertion (seule « ouverture » sur cet item)

Le front du refus s'organise
Emmaüs : « comporte nb important de dangers ». Impasses administratives, aggravation précarité
Cimade, FNARS, Abbé Pierre, LDH, UNAF, CNAFL, FAPIL demandent que soit supprimée la modification statut juridique CADA et mise à plat dispositif accueil, hébergement, insertion
Circulaire du 21 février sur les interpellations (cf. RVP de février) : les forces de l'ordre « ont libre accès aux établissements ouverts au public tels qu'un hôpital » (mais les chambres des patients « doivent être considérées comme des domiciles »)
Emmaüs, FNARS, FDTA : circulaire de « désordre public » et **MDM** lance pétition pour retrait de ce texte.
Ministre de l'Intérieur le 14/03 : se défend d'avoir voulu signifier qu'il est envisageable « de procéder

à l'interpellation d'étrangers (…) dans l'enceinte des hôpitaux ». Simple « rappel de jurisprudence ».

Immigration choisie : on argumente.

1. Mission « Castera » sur « capacités d'accueil de la Frances et ses besoins » (rapport d'étape)

Commandée en 2005 par ministère de l'Intérieur

« La France n'a plus, dans l'état actuel de son économie, les moyens d'accueillir des immigrants »

« L'immigration choisie ne se substituera pas à l'immigration subie, elle risque au contraire de créer une vague supplémentaire d'entrée d'immigrés qui ne seront pas à l'abri du chômage »

L'intégration pose pb en matière de logement ET d'emploi.

Plus de 100 000 étrangers se présentent chaque année sur le marché du travail : le secteur privé ne génère pas suffisamment d'emplois et « les 1ères victimes en sont les étrangers » (taux de chômage à 17,6 % contre 9,7 % dans la moyenne)

D'autant que « **chômage et sous-emploi (…) offrent des gisements considérables** » Priorité doit être donnée à la réduction du chômage en France, « et notamment celui des immigrés »

2. « Besoins de main-d'œuvre et politique migratoire » - Centre analyse stratégique

Horizon 2015 : « pas de pb démographique global qui justifierait n recours massif à l'immigration »

Mais pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs (BTP, hôtellerie, etc.) : l'immigration peut être une « solution transitoire » et le rapport juge « indispensable » de faciliter le recours à la main-d'œuvre étrangère dans ces secteurs.

Mais il juge aussi **prioritaire de réduire le chômage dans la population présente** et suggère d'ouvrir les professions fermées aux étrangers

L'ouverture du marché du travail aux nouveaux membres UE à partir de 2009 permettra de couvrir une partie des besoins

Peu convaincu par les « quotas »

Dispo sur www.strategie.gouv.fr

3. Immigration sélective et besoins de l'économie française – Ministère de l'économie

Dresse liste des secteurs d'activité qui pourraient avoir besoin de main-d'œuvre étrangère

Ne parle pas de « quotas » mais plaide pour une « sélection » de travailleurs immigrés (âge, niveau d'études, expérience professionnelle etc.)

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Rapport d'info sur la mise en application de la loi 2003 – M. Mariani

Bilan établi par l'ancien rapporteur de la loi « Sarkozy » sur l'immigration : globalement positif

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Rapport d'information sur la situation de l'immigration à Mayotte – D. Quentin

36 propositions pour ce territoire où un tiers de la population est en situation irrégulière

Remise en ordre de l'état civil à Mayotte

Renforcement coopération avec Comores

N. 2932 dispo sur www.assemblee-nationale.fr

Pistes de la CNCDH pour enrayer la polygamie

Concerne moins de 0,3 % de la population

Préconise : meilleures infos sur le droit français

Accompagner familles dans le processus de décohabitation et modéliser les grandes lignes des actions nécessaires ; « sécuriser le parcours des femmes » qui décohabitent (formations, titre séjour, allocations familiales, procédures tutelles…)

Dispo sur www.commission-droits-homme.fr

1 étude de l'Education nationale

Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non-francophones année 04/05 : leur nb a augmenté de 5 % en 2 ans, mais représente 0,4 % des effectifs

Un quart d'entre eux est français et leur scolarité est obligatoire. Mais le manque de structures d'accueil engendre un « phénomène de file d'attente »

Importantes disparités territoriales dans cet accueil

Note info n. 06.08 www.education.gouv.fr

2 études du Service études juridiques Sénat

Regroupement familial : étude de législation comparée sur 7 pays européens. Toutes les législations étudiées le limitent à la cellule familiale au sens strict du terme et le conditionnent à logement et revenus décents

Mariages de complaisance : porte sur 8 pays. Distingue un groupe avec politique comparable à celle de la France et d'autres avec dispositions plus sévères (Pays-Bas, UK)

Dispos sur www.senat.fr/lc/lc15x/lc15x.html

1 étude de législation comparée sur l'Accès des étrangers en situation irrégulière au système de santé : règles appliquées en France assez proches de celles de nos voisins. Sauf Allemagne et Danemark où elles sont plus restrictives.

Dispo sur www.senat.fr/lc/lc160/lc160.html

Rapport 2005 sur la situation des Roms migrants en France - Romeurope

Nb à peu près stable. Mais précarité « aggravée »

Possibilités d'entrée et de séjour restreintes en 2005 et pourtant **ils seront majoritairement citoyens européens en 2007**.

www.medecinsdumonde.org/publications/rapports

Protection de l'enfance, prévention de la délinquance : infos et réactions

ASH- 10-17-24- 31 03/06 – 06 90 – 12

Le Monde – 17/03/06 – 06 90 - 12

☺☺ ☹

Un gros dossier c'est vrai, mais à lire. Des tas de réactions intéressantes ; et des sourires parce que ça avance, lire les propositions de la CNAPE et l'avis du CSTS. Sorte d'état comparatif des annonces et des attentes. Mais une grimace pour l'inquiétude du secteur sur ce projet de prévention de la délinquance qui n'en finit pas de venir et donc n'en finit pas d'inquiéter.

Les 3 axes de la réforme protection de l'enfance présentée le 16 mars

Anticiper les difficultés possibles

Trop de lacunes dans la prise en charge. Sur 5 milliards, seuls 4 % consacrés prévention (M. Bas)

Le projet de loi affirme que la prévention fait partie intégrante de la protection de l'enfance

Multiplier points de contact entre enfant / famille et professionnels

Systématiser entretien 4ième mois grossesse et mise en contact avec PMI + bilans 3-4 et 5-6 ans et développement lieux d'écoute pour adolescents

Renforcer présence travailleurs sociaux et personnel médical pendant la scolarité : recruter **4 000 professionnels sur 3 ans** (150 millions)

1 cellule de signalement par département

Mettre fin à la solitude de la personne qui constate quelque chose d'inquiétant. Après expertise elles décideront de la suite à donner. (Voir tribune)

Induit partage d'information entre professionnels travail social et protection de l'enfance. **La règle du secret est réaffirmée en dehors de cet aménagement**. Mais il faut pouvoir rassembler les différents acteurs sur une situation

Devrait définir mieux les missions ASE : à titre principal et sur la base d'un accord avec familles et JUSTICE : danger manifeste ou lorsque l'action ASE n'est pas acceptée par la famille.

Former les professionnels au contact des enfants à la détection des signes de danger

Diversification des prises en charges

Renforcer assistance éducative à domicile et accueil de jour ainsi que l'accueil d'urgence

Ouvrir toute la palette des possibilités. Accueils séquentiels, de jour et d'urgence, par des familles agréées et spécialisée

Mettre en place accompagnement social et budgétaire quand besoin est.

Calendrier prévisionnel : adoption fin 2006

Réactions

Satisfaction sur concertation et lignes directrices

Approbation pour accent mis sur la **prévention**

Le **CSTS** affirme indispensable **« de repenser les politiques publiques et les moyens mis en œuvre dans une logique (…) éducative** » et des champs de l'emploi et logement aussi

Demande renforcement moyens PMI, maisons des parents, médecine scolaire, **prévention spécialisée**..

Demande reconnaissance des assocs : 75 % des missions socio-éducatives.

Voudrait une « force juridique » pour les outils de concertation

Maire de Paris s'inquiète aussi du désengagement de l'Etat : PJJ, mineurs isolés…

Répartition rôles CG / Justice. CSTS : aucun ne doit avoir de primauté sur l'autre. Le juge c'est aussi « la garantie de l'Etat ». Les 2 saisines doivent être maintenus à niveaux égal (idem DEI-France)

Partage d'informations : **PMI** inquiets sur l'inscription du partage du secret professionnel dans un projet législatif. Qui va en bénéficier ?

CSTS : « Le secret doit être maintenu (…) le maire n'a pas à être informé (…) mais doit rester un recours (…) pour situations délicates ».

Plaide pour un **« partage infos nominatives organisé dans un cadre institutionnel précis où appartenance et qualification professionnelles sont des conditions nécessaires » Principe directeur : informations de l'usager**

Incite à « se méfier de la notion de risque qui tend à se substituer à celle de danger » : excès de signalement possible

Alerte aussi sur un « formatage » excessif de l'exercice professionnel.

Attention à ce que prévention précoce ne glisse vers détection des risques. **L'enjeu est que les usagers puissent « aller vers » les services sociaux**

Assoc française magistrats jeunesse et famille (AFMJF) se félicite clarification compétences entre administratif et judiciaire. Favorables aux cellules départementales de signalement.

Uniopss : demande des moyens et de la formation mais aussi une « instance nationale coordonnant la politique de l'enfance avec l'Etat garant ». Pilotage pour **remettre de la cohérence entre toutes les politiques en cours**.

AFMJF de même : « le législateur vient de voter le contrat de responsabilité parentale dont l'esprit va à l'encontre de l'assistance éducative »…

Protection de l'enfance : propositions de la coordination associative (CNAPE)

Répartition rôles entre autorités judiciaire et administrative : protection de l'enfance sous « la seule responsabilité des CG en remisant l'intervention judiciaire dans une subsidiarité exceptionnelle » lui paraît dangereuse.

«**L'indépendance de l'ordre judiciaire et la possibilité de sa saisine par tout membre de la communauté nationale sont des garanties fondamentales** ». Préfèrerait articuler interventions

Que faire pour prévenir maltraitance ? : propose que l'autorité saisie par signalement soit obligée d'en accuser réception et d'indiquer la suite donnée (délai de un mois)

Suggère **« maisons départementales de la protection enfance famille** » : points d'accueil aux institutions sociales, médico-sociales et juridiques

Partage informations : préconise d'en définir « le cadre conceptuel », les protocoles dans un cadre légal et de créer un « comité départemental d'éthique » susceptible d'être saisi.

Besoins et intérêt de l'enfant : remédier aux « incohérence cadres réglementaires ». « Organiser synthèse observatoires existants ».

Les maisons départementales qu'elle propose géreraient un fonds commun d'intervention socio-éducatives et en rassembleraient les financements

Pratiques et actions originales : question du statut de l'expérimentation. Devrait être intégrée aux schémas départementaux et bénéficier moyens

Agence de l'innovation : répertorier et mutualiser « expérimentations évaluées positivement »

Il faut réfléchir à la **formation** des professionnels.

Modules pluri–professionnels et « **référentiels d'aide au diagnostic précoce situations à risque** »
Ouvrir aussi réflexion sur le **statut des assocs** « en cohérence avec le débat européen sur les SSIG »

Protection de l'enfance : une tribune
Un interlocuteur unique pour plus de cohérence
Cellule de signalement du CG Seine-et-Marne, s'appelle « mission de prévention »
Mise en place en 07/89, rattachée en 2000 à la direction de l'enfance : « recueillir en permanence les informations relatives aux mineurs maltraités »
Au moins 90 % des signalements passent par elle
Partenariat large, dont 2 protocoles (Justice et EN)
D'abord vérifier si la situation est connues, s'il y a une mesure : référents dans les 14 unités action sociale du territoire
Ensuite rédiger une synthèse des éléments remise en interne à inspecteur ASE, décisionnaire. **Cellule est le lieu d'accompagnement de la décision**. Travail très appréciée des parquets : amélioration qualité signalements, interlocuteur unique = gain de temps. Possibilité renseignements complémentaires.
Objectif: être un plus pour l'usager : « que la globalité de la problématique soit envisagée et pas seulement le symptôme, isolé, de l'enfant » Cohérence du parcours se joue là.
Cellule a un rôle pivot : elle tient au courant des suites et effectue les relances. Pour inscrire l'action en amont du signalement : 1 personne **observe** différents paramètres (types signalements…) pour proposer améliorations, 1 « Guide pratique du signalement », 1 formation pour tous intervenants (CG, EN, Justice …) : repérer, évaluer, signaler. Objectif de former des animateurs issus des diverses institutions pour qu'ils forment ensuite les professionnels de terrain ensuite.
« **Pas de bonne évaluation dans l'absolu ni de critères de repérage infaillibles mais il existe un certain nb d'indices à étudier** »
La Directrice de l'enfance se réjouit de voir ce concept entrer dans la réforme mais insiste : « **ne doit pas devenir une entrée obligatoire et absolue** ». Il faut garder possibilités d'exceptions
Un cas de violences graves, une urgence, par ex doivent aller directement au parquet.
De toute façon, un vrai partenariat est indispensable Faute de quoi on en restera à un « **comptage** »

Recensement et analyse des bonnes pratiques en matière de signalement, dans le cadre de la politique de la protection de l'enfance (IGAS)
Un tiers départements ont une cellule signalement mais que les pratiques sont très hétérogènes
www.ladocumentationfrancaise.fr

Rapport Hermange « Périnatalité / parentalité »
Mieux tenir compte de la dimension psychique de la grossesse : risques induits par les troubles de l'attachement qui peuvent conduire à des carences
Systématiser entretien du 4ième mois
Renforcer collaboration PMI / hôpitaux
Repérer risques médico-sociaux, développer staffs de parentalité pour évaluer les situations
Consultations addictologie dans les maternités
Créer des « maisons des bébés et des parents » et augmenter le nb d'unités mère - enfant
Réseau soins et suivis à domicile après la naissance
Dispo sur www.famille.gouv.fr

Prévention de la délinquance
Secrétaire général du comité interministériel prévention de la délinquance le 23/03 : la préparation de l'avant-projet de loi entre « dans une étape terminale »
Au-delà de ce texte le comité proposera des « modalités concrètes de financements partagés pour mieux accueillir les victimes dans les commissariats et contribuera à la préparation d'un « livre blanc » pour des perspectives plus lointaines.

Appel à la mobilisation (pour le 22 mars)
Le collectif national unitaire résistance délation (LDH, Syndicat magistrature, PMI …) : dénonce « logique générale repérage et stigmatisation ». A sollicité une audience chez le 1er ministre.
Pilotage prévention par les maires, renforcement sanctions contre mineurs, et partage du secret professionnel l'inquiètent, de même que sanctions liées au contrat responsabilité parentale et pouvoir des maires en terme de mesures de réparation
AS fonction publique : c/ partage infos. « Que va-t-on entendre par *professionnels de la protection de l'enfance* ? » (maires, enseignants …)
CPO : appelle aussi à manifester. Nécessité d'associer les organisations professionnelles à une nouvelle législation
ANAS : appelle à la mobilisation « contre le plan de prévention de la délinquance, pour une meilleure protection de l'enfance en danger »
Les auteurs de la pétition « *pas de zéro de conduite pour les enfants de moins de 3 ans* » (contre rapport Inserm soutiennent cette manifestation.
130 000 signataires au 24/03. Rappellent leur « **refus d'une médicalisation du mal-être social.** Redoutent « instrumentalisation des acteurs de la santé et de l'éducation ».
Réponse de M. Sarkozy :
Repérage précoce **« ne saurait se confondre avec une quelconque stigmatisation**, voire un fichage »
Objectif : leur venir en aide
Il défend la désignation d'un « coordinateur » pour **« permettre l'échange d'informations entre [les professionnels] dans le strict respect d'un secret professionnel auquel il na jamais été envisagé d'associer le maire, les services de police ou la justice** »

Décentralisation des formations sociales

ASH- 10 & 17/03/06 – 06 86 – 12

☺☺ ☹☹

2 sourires parce que ce dossier informe bien sur un sujet complexe, qui ne figure peut-être pas au premier plan de vos préoccupations quotidiennes mais qui néanmoins intéresse le futur de la profession et fait éclater les VRAIES (?) questions autour de la « formation à la française». Est-ce là que se placent les deux grimaces ? A vous de lire… et de juger.

Les régions s'emparent du dossier

Contexte : Conflits, rapport cour des comptes…

Le 10/03/06 l'Assemblée des Régions de France (ARF) organise avec Aforts et GNI les **1ères assises de la décentralisation des formations sanitaires et sociales**

Nbx points non arbitrés : répartition réelle des compétences, financement accroissement nb d'étudiants, définition et orientation formations

ARF estime à **176 millions** le différentiel entre montants alloués et réalité des dépenses. Concerne surtout formations sanitaires mais le social pèse aussi (renouvellement à venir des personnels)

Le mode de calcul a changé : basé sur 2004 et plus sur moyenne 3 dernières années. **« Progrès » mais « décentralisation ne se fera pas à l'euro près** »

Loi 13/08/04 : **recensement besoins** c'est la région et **diagnostic** (conséquences sur créations / organisation diplômes) c'est l'Etat. La région « agrée les établissements » et les finance et l'Etat valide leur projet pédagogique

« **La loi ne mentionne aucun arbitre en cas de désaccord entre région et Etat** »

Régions souhaitent être **acteurs** à part entière. Suggestion utiliser plans régionaux développement formation professionnelle (**PRDF**) comme « outil commun ».

Ce serait un renversement de tendance : travaux de l'échelon régional repris par l'Etat. **Redonner leur place aux territoires**.

Commission paritaire emploi : d'accord sur cette méthode . D'autant que les emplois du secteur « participent de l'aménagement du territoire »

O F : plus réservés. « Approches différenciées des problématiques sociales » avec isolement possible de certaines formations (**GNI**)

Aforts : « **la question de fond reste pour nous celle de la spécificité de la mission de service public des centres de formation** »

Quid de la concurrence entre écoles ?

ARF : « notre objectif n'est **pas de produire de la formation mais des personnes formées** pour des métiers et des besoins identifiés »

Métiers du social pas connus des régions qui tendent la main aux départements : mieux connaître

L'avenir du dispositif se jouera dans la capacité de synergie entre les acteurs .

DGAS : indique vouloir un « **partenariat éclairé** »

Une circulaire Education nationale aux recteurs

Le 16/01/06 : invite examiner possibilités pour lycées pro de mettre en place formations sociales niveaux IV / V. Aide médico-psy, auxiliaires vie sociale, technicien intervention sociale familiale , **moniteur- éducateur**, notamment.

Arguments : besoins non couverts et procédure simplifiée. Agrément DRASS n'étant plus nécessaire il suffit d'une « déclaration préalable au représentant de l'Etat en région »

ARF : **Pdts** conseils régionaux délivrent agrément.

DGAS : courrier « maladroit » mais les régions n'agréent que les établissements qu'ils financent…

Acteurs formations sociales et commission paritaires se disent **surpris**, écrivent à la DGAS. La DGAS « ne fera pas le poids » (**Aforts)** Quelle légitimité et expérience a l'EN pour gérer formations sociales ? (**GNI**)

A **l'EN** on souligne le besoin de « travailler ensemble » face aux pbs de recrutement.

Formation en travail social : les limites du « modèle » français

M Moussu, sociologue, IRTS Bordeaux

On se questionne sur le travail social mais moins sur l'adaptation de l'appareil de formation aux évolutions culturelles et sociales.

Ne souffre pas d'un déficit de légitimité mais de reconnaissance ; « ***quasiment invisible*** » ?

Sémantique : on parle de « **formation** » et non « **d'enseignement** ». Le travail social dans les années 60 n'intéresse pas beaucoup l'université. Et à la création des écoles le « **terrain** » l'a emporté : apprentissage – tutorat - accompagnement

Déficit production de « **paradigmes de référence** »

Aucune production scientifique n'émane du champ travail social, hors travaux universitaires

« Colonisé » par sciences sociales (F Dubet) : psy, socio, management…..

Fort contraste avec Québec et plusieurs pays européens (Espagne, UK, Italie, Danemark, Suède…) : travail social enseigné à l'université. Enseignants avec statut universitaire qui comprend un temps de recherche. Encadrement stages par professeurs méthodo : « fécondation réciproque »

Au sein des campus se tissent des échanges au lieu que le modèle français contribue à **isoler les formations sociales de la « question sociale »**

Il « contient » formateurs et étudiants au lieu de favoriser l'ouverture intellectuelle.

Métier de formateur : difficile établir « un référentiel métier unique ». Situations hétérogènes, impossibilité de se spécialiser affaiblit le métier.

Il intervient **en situation de « formation intégrée au travail** » (Wittorski) .

Pourquoi pas assimilé à un professorat en travail social ? Il y a des professeurs en art mécanique ou bureautique par ex. Q**uestion place accordée au travail social comme enseignement professionnel**

Avantage système français : AS, AMP, etc. « employables » sitôt sortis de l'école.

Les systèmes d'enseignement doivent s'intégrer à l'Europe (LMD) : mobilité enseignants et pros. La « fermeture » de notre système rend cela difficile.`

Le décret 02/05 (revoit à la baisse les compétences nécessaires des formateurs) ne va pas vers leur reconnaissance comme enseignant – chercheur. **Pourtant il faudrait éviter le déclassement de cette « quasi-profession »**

Courrier : « Placer la recherche au cœur de la formation »

M. Drouard, chercheur, formateur

« J'ai apprécié article sur l'inventivité au quotidien » (Voir RVP 01/06 coup de cœur)

Mais l'enseignement de la créativité n'a de sens que si les étudiants sont initiés à la démarche scientifique : comprendre avant d'imaginer et d'expérimenter des réponses »

Une « révolution pédagogique » mettant la recherche au centre (par le biais du mémoire) « donnerait sens à l'ensemble de la formation »

Les organismes pourraient avoir des commandes de recherche et accompagner les étudiants dans la production d'études utiles au secteur.

Sortirait de la répétition, du découragement, de

la sclérose. De plus en plus de formateurs font de la recherche mais sont « enfermés » dans des tâches d'où elle est absente : gâchis

Violences conjugales

ASH- 24-31 /03/06 – 06 103 – 12

Le Monde – 25/03/06 – 06 103 - 12

☺ ☹

Loi à connaître bien sûr et dont les grandes lignes avaient été dévoilées ; rapports aussi, intéressants, se lisent facilement. Et puis prise en charge des auteurs et hébergement des victimes, deux points clefs dont en effet on ne parle sans doute pas suffisamment.

Adoption d'une nouvelle loi : violence au sein du couple et à l'encontre des mineurs plus sévèrement réprimée (adoption 23/03, à paraître)

Age minimal légal du mariage, 18 ans, pour les femmes (c'était 15 ans)

Mariages forcés : principe de l'audition des futures époux en cas **d'indice sérieux** d'absence de consentement Possibilité pour le ministère public d'engager une **action en nullité** pour ce motif

Demande en nullité recevable pendant 5 ans

Violences conjugales : circonstance aggravante quand infraction commise par conjoint, concubin ou « pacsé ». Idem en cas de meurtre.

Exception à l'impossibilité de poursuivre le vol entre époux : poursuites possibles si vol porte sur objets / documents indispensables à vie quotidienne (titre de séjour, moyens de paiement…)

Infraction **de viol et d'agression sexuelle** peut être constituée y compris entre époux. **Aggravée** si commise par conjoint, concubin ou partenaire.

Extension au PACS de la possibilité pour juge ou procureur de demander à l'auteur des faits de résider hors du domicile

Tous les 2 ans un rapport sera déposé par gouvernement devant le Parlement sur la politique nationale de lutte contre les violences

Autres dispositions

La notion de « **respect** » s'ajoute aux devoirs mutuels entre les époux

Renforcer protection mineurs contre violences : lutte contre excisions et mutilations sexuelles. Allongement des prescriptions.

Tourisme sexuel : le juge peut prononcer une interdiction de quitter le territoire pour 5 ans max. à l'égard de l'auteur d'un viol contre un mineur

Sous certaines conditions **possibilité inscription dans fichier national empreintes génétiques** d'une personne habitant en France (français ou étranger) condamnée par une juridiction étrangères pour des infractions de nature sexuelle

Auteurs de violences au sein du couple : prise en charge et prévention – Rapport « Coutanceau »

Demandé à ce **psychiatre** par ministère délégué cohésion sociale et parité

Auteurs et victimes de violences conjugales sont issus de tous milieux, de tous groupes ethniques

Définit différents profils d'hommes violents

« Très peu d'auteurs de violences consultent »

« Obligations ou injonctions de soins » paraissent nécessaires (justice). Prévu par nouvelles lois.

Propose une **« enquête sociale rapide spécifique aux violences au sein du couple** »

Le rappel à la loi est « le point de passage obligé de toute prise en charge véritable »

Plaide pour un **signalement** lorsque le couple a des enfants : convoquer le père

Systématisation de la garde à vue en cas de violences et du défère ment au parquet.

En matière de suivi privilégie le **groupe de parole** et estime qu'il faut 6 mois pour qu'il soit efficace

Mme Vautrin : expérimentations seront lancées pour prise en charge hommes violents

Rapport sur www.cohesionsociale.gouv.fr

Rapport sur l'hébergement et le relogement des femmes victimes de violence – IGAS / Conseil général des Ponts et Chaussées

Etat des lieux demandé par Ministère cohésion sociale et parité

Méconnaissance du phénomène, cloisonnement entre hébergement et logement social, pratiques locales souvent efficaces mais peu valorisées, enfermement dans une logique d'urgence

Améliorer **l'évaluation quantitative** des besoins

Renforcer rôle commission départementale d'action contre violences faites aux femmes

Spécificité : besoins peu nombreux mais **urgents**

Sensibiliser intervenants sociaux et police

Meilleur accompagnement pour éviter au max. réponses en urgence : **lieux d'écoute**

Développer réseau **familles d'accueil**

Amélioration / diversification conditions d'hébergement des femmes (augmentation)

Améliorer sorties d'hébergement

Assouplissements conditions maintien d'une femme victime dans son logement du parc social

www.ladocumentationfrancaise.f

Les 40 ans de la CCNT 66 : un anniversaire sur fond de tensions familiales

ASH- 17/03/06 – 06 88 – 12

☺ ☹

Sujet complexe : nous le traitons pour que chacun ait un minimum de connaissance de ce qu'il vit tous les jours. Historique, perspectives. Pour beaucoup d'entre vous ce sera plus que largement connu. Mais pour d'autres nous espérons que ce peut être un début, donner envie d'aller plus loin.

S'applique à 200 000 salariés

Sa rénovation est en gestation depuis 3 ans ; partenaires sociaux ne sont pas d'accord.

Et pourtant elle ne correspond plus à certaines conditions d'exercice des métiers et crée disparités

1958 : signature accords collectifs de travail entre assocs régionales Sauvegarde et assoc nationale éducateurs jeunes inadaptés : donner statut pro aux

éducateurs (métier de l'après-guerre)

Ensuite il a été nécessaire de construire une convention collective pour enfance inadaptée

Le paysage syndical est bouleversé par l'entrée en négociation. Naissance Snasea : Syndicat national au service assocs du secteur social et médico-social.

C'était compliqué car en gagnant sa propre reconnaissance le secteur de l'enfance en difficulté se désolidarisait du secteur sanitaire.

2006 : 10 annexes et 300 avenants de plus pour s'adapter à l'évolution du champ professionnel

Texte élaboré au départ surtout pour les internats et le milieu ouvert s'est beaucoup développé. Disparités entre différentes conditions d'exercice (rythmes) ont amené dispositions plus favorables pour certaines catégories (congés par ex.)

Certains contours de métiers se brouillent : AMT et ES souvent employés sur postes similaires par ex.

Grilles salariales : augmentations en pourcentage selon ancienneté. Ecarts de départs accrus en fin de carrière. AMT 30 % progression, ES 70 %, par ex.

Cette question de l'ancienneté difficile pour les employeurs : l'effet Glissement vieillesse technicité (GVT) met parfois assocs en difficulté. Et comment recruter jeunes avec salaires départ peu attractifs ?

Métiers ajoutés mais pas toujours intégrés dans classifications. « Assimilés » et parfois sous-payés.

D'où idée de refonte CCNT 66 déjà il y a 10 ans.

2000 : avenant 265 dit « avenant cadre » considéré par les syndicats comme une 1ère étape dans la revalorisation des statuts.

En 2002 s'engage la négociation. En 2003 validé principe de travail sur filières et « fiches métiers ».

En 2005 employeurs présentent leurs travaux : définir métiers, dynamiser carrières (passerelles) ; réduire poids ancienneté revalorisation des débuts

Proposent 3 filières métiers : service direct à la personne, gestion structures et production biens et services. Les syndicats redoutent que les fiches métiers proposées ne privilégient fonction au détriment qualification : délitement du social ? Par ex. « intervenant éducatif ou d'insertion »…

Avec rémunérations, le mécontentement se creuse.

Les employeurs proposent une rémunération en 3 parties. Une rémunère métier, une autre liée au poste (indemnitaire) et une 3ème « individualisée » (réalisation objectifs, efficacité…). **Dénonciation de l'introduction d'un « salaire au mérite »**

18/01/06 c'est la suspension des réunions.

Néanmoins des rencontres se tiennent et syndicats continuent de construire leurs propositions. Demandent notamment revalorisation salaires, promotion formation et résorption injustices.

Il faut que les partenaires trouvent un accord, qui restera à valider d'abord par Bercy….

CSTS : deux rapports approuvés en séance plénière

ASH- 24/03/06 – 06 104 – 12

☺☺

Deux sourires parce que c'est de la réflexion : lisez et vous verrez que ça ouvre des portes tout simplement.

1. « L'usager au centre du travail social, représentation et participation des usagers »

Groupe de travail présidé par J. Ladsous

Principes relatifs aux droits usagers ne peuvent être garantis par la seule mise en œuvre de ses outils.

Il faut adopter une « **posture professionnelle** » fondée sur la **« recherche de compréhension réciproque (…) co-construction** »

L'auto-évaluation doit jalonner cette dynamique

Regrette : beaucoup écrits vont dans le sens d'une logique de contrôle plutôt que d'émergence projet

Sera attentif au décret à venir sur le cahier des charges organismes habilités à évaluer en externe

Risques dérive sécuritaire : que « les enjeux politiques n'instrumentalisent pas droits usagers »

Favorable à l'extension de la notion d'opposabilité

Prône « **posture de reconnaissance mutuelle** » entre institutions, usagers et intervenants

Espaces de débat (démocratie participative) devraient être développés « à tous les échelons de l'action sociale »

2. « Décloisonnement et articulation du sanitaire et du social » - Groupe présidé par F. Roche

Entretien avec M. Roche

« Faire converger textes, crédits et statuts du sanitaires et du social »

Comment expliquer que l'on ne parvienne pas à décloisonner ?

Lois et institutions produisent cloisonnement : administrations avec logiques propres

« Les lois incitent à plus de prévention sans fournir les soutiens nécessaires (…) **nous assistons à une situation incohérente**. »

Pourtant l'étude de 80 expériences (ateliers santé ville, PRAPS etc..) montrent que c'est possible

Il faudrait que textes et crédits convergent au niveau ministériel. DRASS bien placées pour articuler

Il faudrait une concertation nationale à travers des conférences « sanitaires et sociales » et une fonction d'observatoire sur le plan territorial

Pourquoi les compétences collectives ont-elles tant de mal à émerger ?

« **Les intervenants sociaux ont toujours voulu avoir la maîtrise de leur intervention, alors que l'effet de groupe la réduit forcément** »

Les politiques sociales individualisent les pbs

Propositions relatives aux formations ?

Une « **trans-professionnalité** ».

« **Renforcer les identités professionnelles pour mieux reconnaître leurs complémentarités** »

Et nous insistons de toute façon sur la **posture éthique** : privilégie le sens de l'action et crée les conditions d'un partenariat

A noter : un troisième rapport est attendu **« le travail social face à la grande pauvreté et à l'exclusion** » (piloté par M. C. Chassériaud)

« Chercher l'efficacité redonnera du sens à l'intervention sociale »

ASH- 31/03/06 – 06 105 – 12

☺ ?

Il faut être plus que d'habitude attentif

à la source : c'est l'un des co-auteurs du rapport IGAS qui s'exprime. Et c'est bien à ce titre qu'il faut le lire. Les choses sur lesquelles il met l'accent, non seulement ne sont pas inintéressantes, mais ne peuvent être ignorées.

Entretien avec M. C. Lallelongue, un des co-auteurs du rapport annuel IGAS (Voir RVP 02)

Rechercher l'efficacité redonnera du sens à l'intervention sociale

« Avant de demander des moyens supplémentaires, il faut regarder combien cela coûte »

On a des données budgétaires sur les institutions mais « aucune analyse du coût d'une intervention pour une personne dans l'année »

Le « gâchis financier » dû à des prises en charge redondantes, interventions trop tardives, etc.. n'a jamais été évalué.

Il faut se doter des moyens d'analyser le rapport coût / efficacité de l'action sociale

Dispositifs souvent standardisés, manque d'accompagnement pour « les personnes qui en ont vraiment besoin ». Quelques dizaines de jeunes dans chaque département ballottés, déscolarisés : il faudrait faire un effort pendant un temps limité en direction de ces publics lourds.

« Cela suppose de faire une analyse pluridisciplinaire très fine des situations » Cf. méthodes d'évaluation québécoises

« Nous défendons d'idée d'une prise en charge d'intensité variable et modulée dans le temps »

Améliorer **coordination** (petites cellules) : éviter le phénomène de la « patate chaude »

Recentrer sur ces publics ne comporte-t-il pas le risque de renvoyer les « plus légers » vers le secteur caritatif ou lucratif ?

« A enveloppe budgétaire constante, le risque existe ». **Parallèlement il faut un gros effort sur la prévention**.

« Et intégrer l'évaluation dès la conception des interventions »

Cette « cherche d'efficacité peut-elle tenir lieu de discours politique sur l'action sociale »

« Mais c'est en redonnant une efficacité à l'action sociale qu'on redonne du sens à l'action des professionnels et qu'on valorise leurs compétences »

Ainsi **crédible « aux yeux des politiques » elle « viendra nourrira le débat public local** »

« Car il nous semble nécessaire d'aller jusqu'au bout de la décentralisation de l'action sociale »

« Interface » existe depuis 2000 à Lyon (9°). Dispositif de prévention en santé mentale porté par l'assoc Régis : soutenir travailleurs sociaux dans leur approche des populations sur ce plan, faciliter l'accès aux soins et organiser travail en réseau autour de situations devenues problématiques

Rapprocher professionnels du social et praticiens de la santé mentale : l'équipe intervient en binôme (psychiatre + intervenant social)

Au départ dans le cadre du CLS, projet rattaché aujourd'hui à la Ville (mission santé-handicap) : convention triennale Ville, assoc Régis, un hôpital.

Le cadre « **hors urgence »** a fait l'objet de débats : le projet se situe sur « **le versant prévention** »

Intervient sur demande (RDV) et a instauré aussi des permanences (structures ou maisons du département Rhône- MDR) : **« aller au-devant des professionnels** » et s'inscrire dans la régularité car ils sont dans des parcours en rupture avec usagers.

« **Aider les aidants** » : pas une analyse de la pratique, « mise au travail d'une situation (…) aide à la relation »

Binôme : **« garantir la réinscription de la clinique dans le contexte social** »

Les professionnels interpellent quand ils sont dans une impasse, avec des réponses inopérantes. « **Permet de saisir ce qui se joue dans la relation, de retravailler cela ensuite et d'avancer** »

Bonne connaissance des dispositifs de soin, avec nombreux contacts : simplifie orientations.

Consultations d'orientation : travailleur social + psychiatre + usager. Poser « prudemment » la question du soin, démystifier relation au psychiatre. Aussi un moyen pour le travailleur social de « **signifier ses propres limites** »

Travail en partenariat : réunir les gens concernés par une situation. Redonne du sens aux différents accompagnements. Usager avisé de ces séances, et y participe parfois : « **enveloppe contenante** »

Pour la majorité des utilisateurs : améliore largement bien-être professionnel

Pour les usagers : « les aide à cheminer dans la reconnaissance de leurs difficultés »

Induit une modification de la pratique des travailleurs sociaux. Le CG : protocole technique entre MDR et Interface. Amener les travailleurs sociaux à « **sortir d'une pratique qui se limite à donner une adresse de CMP** »

« Il ne s'agit pas de prendre la place du soignant mais pas non plus de se défausser de celle d'intervenant social »

Hôpital psy : avancées indéniables. Créer une nouvelle culture, vers un vrai travail de prévention primaire.

Prévention : décrypter la souffrance psychique sur les lieux du social

ASH- 10/03/06 – 06 82 – 12

☺☺

Une nouvelle fois s'articulent social et psy. Et une nouvelle fois nous aimons. Ne pas faire l'impasse de la place du travailleur social dans cette problématique de la santé mentale, mais la retravailler, la soutenir. Il y a à méditer là-dessus.

Eloge du directeur empiriste

ASH- 10/03/06 – 06 83 – 12

☺☺

Eternel débat : entreprise etc. Mais nous avons aimé cet article pour sa sémantique. Lisez, vous verrez ça souligne l'argumentaire d'une manière peu commune.

M. Noble, Dteur CMPP, formateur, chercheur

Le discours parlant de « managers » du social est très présent.

«**Je me propose d'opposer à la notion d'entreprise celle d'institution et à la notion de service celle d'éducation** »

Le **vocabulaire** entourant ce « manager » vient du commercial : « projet des associés ; production de services, prestations, etc. » Il s'agit là d'actions professionnelles évaluables avec des indicateurs bien définis et ouvrant sur la mise en concurrence. **Capacité à satisfaire une demande de service**

Vocabulaire absent : « institution ; soin ; sujet ; éducations »

Mais dans le secteur social il y a des institutions. « Visée supérieure à la demande du sujet, **mission de transmission** que lui définit l'intérêt général ».

« **L'institution fait plus qu'offrir un service, elle protège le corps social tout en offrant un projet collectif, elle produit du social** »

L'éducation est relation, **confrontation entre transmission de normes sociales et affirmation du désir, du besoin égocentrique**. L'entreprise est du côté du besoin et l'institution du côté de la norme collective. En outre elle peut **« accueillir et contenir l'irrationnel humain** »

Les managers refusent la notion « **d'empirisme** » parce qu'ils se situent dans une approche scientifique du travail (maîtrise, rationalité, etc.)

Mais l'empirisme « préserve l'idée qu'il y a une **part de mystère** (…) dans l'humain ». **0n ne peut accompagner l'humain sans accepter l'incertitude**. **L'empirisme le permet**.

L'administration assouplit le calendrier des procédures d'évaluation prévu dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002

ASH- 10/03/06 – 06 96 – 12

☺

Petit rappel … de choses dont on ne se souvient pas… Oui en fait c'est un peu ça.

La 1ère évaluation interne devait intervenir avant le 04/01/07 et externe avant le 04/01/09

Mais le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale qui doit valider / élaborer références etc. a été mis en place fin 2006 : c'est insuffisant

En conséquence, les délais légaux ne seront pas imposés, ce qui « ne doit pas empêcher les établissements et services » de continuer les travaux engagés, qui seront pris en compte à part entière.

Conseil national évaluation : 1ers enseignements des documents qui lui ont été transmis et qui retracent toutes initiatives en la matière.

Ont **surtout répondu les structures de proximité**, mais tous secteurs représentés et **grande diversité** dans ces travaux.

Le dispositif d'accompagnement et la démarche qualité sont les principaux domaines abordés

Le nouveau régime d'assurance chômage

ASH- 24/03/06 – 06 102 – 13

☺

Indispensable d'en connaître les rubriques

Arrêté d'agrément du 23/02/06, J.O. du 02/03/06

Convention du 18/01/06 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage

- **L'accompagnement personnalisé**
  - Le diagnostic initial
  - Le projet personnalisé d'accès à l'emploi
- **L'indemnisation**
  - Bénéficiaires
  - Conditions d'attribution
  - Durée
  - Détermination de l'allocation journalière
  - Paiement de l'allocation
- **Les aides au reclassement**
  - L'aménagement des dispositifs d'aide existants
  - Nouvelles aides en faveur du retour à l'emploi
- **Les contributions**
  - Contributions générales
  - Contributions particulières

Le PACTE

ASH- 10/03/06 – 06 79 – 13

☺

Susceptible d'intéresser des jeunes dans votre public.

Parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriale, hospitalière et de l'Etat

Destiné aux moins de 26 ans sans qualification ou peu diplômés : être titularisé dans emploi catégorie C sans passer de concours. Formation en alternance et vérification des aptitudes : examen à caractère professionnel

Applicable depuis le 04/08/05

On table sur 20 000 PACTE par an

- **La conclusion du PACTE**
  - Objet
  - Destinataires
  - Emplois accessibles

- **Procédure de recrutement**
  - Ouverture des recrutements
  - Sélection des candidats
- **Caractéristiques du PACTE**
  - Nature et contenu du contrat
  - Durée du PACTE
  - Durée de travail du bénéficiaire
  - Rémunération du jeune
- **Formation de l'agent**
  - Nature et choix de la formation
  - Durée formation
  - Déroulement formation
- **Accompagnement du jeune**
  - Désignation d'un tuteur
  - Conditions d'exercice de cette mission
- **Fin du contrat**
  - Titularisation de l'agent
  - Rupture du PACTE avant son terme
- **Aide accordée aux employeurs**
  - Mise en œuvre de l'exonération
  - Durée de l'exonération
  - Montant de l'exonération
  - Cumul de l'exonération
  - Retrait du bénéfice de l'aide
  - Recouvrement cotisations indûment exonérées

Remplacement du CPE
Présentation du dispositif envisagé

Le Monde – 11/04/06 – 06 99 – 21

ASH- 14/04/06 – 06 99 21

☺

Voilà ce qu'on pouvait dire en dernière minute. Et si vous vous y perdez un peu, ça nous paraît normal. Voilà donc en guise d'aide-mémoire pour les quelques semaines à venir qui apporteront plus de détails et de certitudes surtout.

Nouvelles aides de l'Etat si entreprises embauchent en **CDI** des jeunes en difficulté de 16 à 26 ans.

Présentation par M. Borloo

Le Contrat Jeunes en Entreprise (CEJE) sera intensifié et ouvert aux titulaires d'un Civis (actuellement 1590 000 titulaires d'un Cvis)

Revalorisation de l'aide de l'Etat : 400 € par mois la 1° année et 200 € la 2°, soit un doublement du système actuel. Mais versée pendant deux ans qu lieu que l'aide actuelle l'est pendant 3 ans.

Rendre **éligibles au CIVIS** tous les jeunes ayant des difficultés particulières d'insertion socio/pro , **quel que soit leur niveau de diplôme.**

En plus de l'accompagnement, bénéficieront d'un « **parcours d'accès à la vie active** » : proposition **d'emploi** dans un délai de 3 mois, notamment en alternance. Si trop de difficultés, une action « **spécifique** » sera proposée.

Stages de qualification sur métiers en tension. Pourrait concerner 50 000 stages. **Et ils continueront d'être suivis par leur référent lors de leur 1° année d'emploi** (20 millions)

Contrats de professionnalisation : aide de l'Etat pour les contrats conclu 200 € / mois 1° année et 100 € la 2° (s'ajoutant aux exonérations de charges existantes). Pourrait concerner 30 000 contrats.

Coût d'ensemble : **150 millions** pour le 2° semestre 2006 et le double pour 2007

Différents dispositifs d'insertion

CIVIS : 16/26 difficulté insertion professionnelle. Assistance d'un référent et soutien financier (max. 900 € par an) quand ils ne touchent rien

CEJE : ce contrat « jeune en entreprise » a été étendu aux bénéficiaires du CIVIS. Donnera droit à une aide de 40 € / mois contre 150 € maintenant)

Contrat professionnalisation : exonération des cotisations patronales sécurité sociale à l'entreprise qui offre au salarié 1 qualification professionnelle.)

Les périodes de formation doivent être au moins égales à 25 % du temps travaillé (coût formation pris en charge par organismes paritaires)

Dossier : informations diverses

ASH- 10 & 17 /03/06 – 06 81 – 21

☺ ☹

Plus que jamais nous vous recommandons de lire ce dossier « entre les lignes » et de faire un puzzle avec les infos qui se succèdent… et se contredisent aussi parfois il faut bien le dire.

L'Insee révise à la hausse le taux de chômage à la fin décembre 2005

Tous les ans taux de chômage révisé après l'enquête sur l'emploi : cette année, révision à la hausse de 0,1 point, soit **9,6 % de chômage au 31/12/05 pour une baisse de 0,4 en un an** (et non 0,5)

Le nb d'emplois : progresse entre 04 et 05. Environ 137 000 emplois supplémentaires « **essentiellement féminins et à temps partiel** » Surtout tertiaire

Temps partiels : + 167 000 en 2005. Donc augmentation du sous-emploi. Parmi les 4,2 millions de personnes à temps partiel 1,3 million souhaiterait travailler davantage.

Personnes sans diplôme plus exposées : 15 % des sans diplôme (ou certificat d'études) au chômage contre 6,6 % pour niveau bac + 2

INSEE Première n°1070 – mars 06 - www.insee.fr

Bilan d'activité 2004 missions locales et PAIO
Forte augmentation de l'activité : + 11 % par rapport à 2003 (et + 22 % en 5 ans)
Faut-il s'en réjouir ou s'en désoler ?
Jeunes filles toujours un peu plus nombreuses (52%) alors qu'elles sont nettement plus diplômées
Les moins qualifiés bénéficient suivi plus intense
Parmi jeunes en emploi seuls **14 % en CDI TP**
9500 personnes salariées dans le réseau (8500 ETP)
www.emploi.gouv.fr

Pistes de G. Larcher pour améliorer le CIVIS
Plaide pour la « **co-traitance renforcée** »entre ANPE et missions locales. Convention en cours de négociation affirmera ce principe.
2007/13 : Concentration crédits sur dispositifs dont la valeur ajoutée est confirmée. Et « hauteur des financements liée au taux d'accès à l'emploi des jeunes en CIVIS », **vu la baisse des crédits constatée sur cette programmation**.
Plaide pour évaluation CIVIS (1 an mise en œuvre)
« **Contrats d'objectifs et de moyens** » sur l'insertion des jeunes entre collectivités locale et Etat (à l'instar de ceux c/ apprentissage) ? A voir.

« Plan d'action jeunes des quartiers en difficulté » : un point
Au 24/02/06 , environ 29 500 jeunes sur les 52 000 ciblés avaient été reçus ANPE : 56 % réalisation
3 600 entrées en accompagnement renforcé
19 900 propositions d'offres d'emploi
2 200 embauches effectives fin janvier
3 000 orientations vers formation
Environ 13 000 jeunes à recevoir d'ici à la fin mars (un certain nb ayant quitté listes ANPE)

La hausse du nb de Rmistes s'est poursuivie en 2005, mais sur un rythme moins soutenu
Chiffres CNAF : progression de **4,2 % en 2005**, différent du « record » de 9,2 % en 2004
Et l'augmentation s'est ralentie au 4ème trimestre.
S'explique d'abord par la hausse du nb de chômeurs non indemnisés sur un an et le raccourcissement de la durée maximale d'indemnisation
+ 4 % d'allocataires ont bénéficié d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi : montée en charge du CA et (plus limité) du CI-RMA
+ 1,2 % ont profité d'une mesure d'intéressement
L'e-ssentiel 47, 03/06, dispo sur www.caf.fr

Consignes du garde des Sceaux en matière de contentieux sur le CNE
Circulaire : le juge « n'est pas chargé d'apprécier le caractère réel et sérieux du licenciement » mais de vérifier qu'il « ne constitue pas un abus de droit »
L'employeur ne peut être sanctionné « qu'en cas de volonté de nuire, de légèreté blâmable ou d'abus dans l'exercice du droit de résiliation ». S'agissant du CNE le doute ne saurait profiter au salarié
Demande aux procureurs de se tenir informés des contestations et de veiller à ce que le parquet se joigne à l'appel ou même fasse appel si cela s'avère opportun

Diminution des crédits du Cnasea
Fin 01/06, la DGEFP annonce qu'ils passent de 180 à **140 millions**
Le SNPES-PJJ s'en alarme : la rémunération des stagiaires PJJ tomberait à 1,8 million (au lieu de 3). **Mais la PJJ n'est pas la seule concernée.**
La DGFP indique qu'un premier report de 20 millions est déjà disponible pour l'instant et qu'elle espère « récupérer le montant attribué pour 2005 » une fois effectués tous les arbitrages.

L'aide majorée de l'Etat au contrat d'avenir est prorogée jusqu'au 01/01/2008
Décret n. 2006-266 du 08/03/06, J.O. du 09/03/06
Soit 90 % du différentiel entre rémunération mensuelle brute versée et montant de l'aide forfaitaire à l'embauche (= RMI) pour 6 1ers mois
75 % les 6 mois suivants
50 % les années suivantes
A partir du 01/01/08 , 75 % dès le début

Aménagement des régimes CAE, CA et CI-RMA
Décret n°2006-342 du 22/03/06, J.O. du 24/03/06

Les grands axes de la politique du logement en 2006 détaillés à l'intention des préfets

ASH- 10/03/06 – 06 84 – 22

☺

Voilà les consignes données : elles reprennent dans l'ensemble les pbs pointés mois après mois dans cette rubrique. Les résultats sont à suivre.

Priorité pour 2006: favoriser le développement de l'offre de logements prévue par le plan de cohésion sociale. Production dans territoires où loyers les plus élevés, où la demande est très forte et ceux soumis à l'art. 55 de la loi SRU
ANRU : vocation à financer l'ensemble des actions dans les ZUS. Mais à titre exceptionnel certaines opérations « déconnectées de toute problématique de rénovation urbaine » **peuvent être financées sur crédits de droit commun**. Logements étudiants, accueil personnes âges, ou handicapées par ex.
Logement des jeunes : favoriser production petits logements ordinaires (loyer accessible 1° emploi)
Places urgence et insertion : la production annonce

en 09 vise relogement temporaire habitants immeubles insalubres.

Handicapés psychiques : structures accueil pourront être financées par prêt local à usage social

Dossier : entre autres sur les expulsions

ASH- 10 & 17 /03/06 – 06 94 – 22

Le Monde – 27/03/06 – 06 94 - 22

☺ ☹

Décidément le mot le employé dans ce document sera bientôt « cohérence ». Voilà une manière de vous préparer à la lecture de ce dossier, qui, comme celui de l'emploi, gagne à être lu jusqu'au bout.

Propositions de la CGL pour un traitement cohérent des expulsions

« *Les jugements d'expulsion, mythes et réalités* » :

135 décisions Paris / Hauts-de-Seine (03/06)

Impayés de loyers pour une majorité de cas

Appelle à la systématisation d'une enquête sociale « digne de ce nom » et peu utilisée

Disparités dans délais procédure et représentation locataires à l'audience. Pas toujours avocat.

Réclame amélioration accès à l'aide juridictionnelle et possibilité d'être représenté par une assoc

Mettre en place en amont mécanisme de **médiation ou conciliation** avec « pouvoirs étendus »

Trop d'ordonnances de référé (50 % des cas) et décisions de justice pas suffisamment claires

Articuler dispositifs relatifs à la solvabilisation avec traitement judiciaire et allonger délais de paiement

« Vrai » plan de relogement : il faut mettre en place une obligation de résultat

Dispo sur www.lacgl.fr

La baisse des indemnités versées aux propriétaires lésés pourrait accroître le nb d'expulsions

Expulsions en hausse de 16.2 % en 2005

Lorsque locataires ou squatters n'obtempèrent pas à l'exécution d'un jugement d'expulsion, le propriétaire peut demander intervention police, et si elle n'a pas lieu, il peut demander indemnisation.

En 2005, représente titre 77.5 millions. Chiffre en hausse constante (48.4 en 2000, 61.7 en 2003)

Pour 2006 : enveloppe de 65 millions. A noter qu'avec la LOLF**, l'Etat** fixe en début d'année le montant **de ces crédits alors qu'avant ils abondaient autant que de besoin.**

10/2005 : préfet reçoivent circulaire qui suggère une négociation à la baisse de ces indemnisations.

Scandalise représentants bailleurs privés et inquiète le monde associatif.

CGL : parle de « refus de la solidarité nationale »

DAL : craint que les préfectures n'usent davantage encore de la contrainte.

En 2003 déjà on avait assisté à ce phénomène

Le Maire de Paris a écrit au Premier ministre lui demandant mesures tendant à interdire « les expulsions sans relogement (…) pour locataires de bonne foi »

DAL : Faire face à une expulsion de logement

Guide concret : motifs, étapes, moyens …

Ed. La Découverte – 15 euros

CNAF et APL

Le conseil d'administration CNAF réaffirme son opposition au seuil de 24 euros (contre 15 avant 07/03) et **demande la suppression de tout seuil de non-versement : aide due dès le 1er euro**.

Les dispositifs financés par l'ALT fragilisés ?

Alertes FNARS et FAPIL : ALT **diminue 12,4 % entre 2005 et 2006** (70,7 millions contre 80,7)

Cet arbitrage national s'expliquerait par « rebasage » de 6 millions pour les CHRS qui sont loin de sortir de l'impasse par ailleurs

Les Français consomment moins d'alcool / tabac

Le Monde – 10/03/06 – 06 92 – 23

☺☺

Lisez, lisez, cela effritera vos idées reçues car les situations évoluent. C'est très intéressant.

Baromètre santé réalisé depuis 1992 par l'Inpes. 5ième édition à partir d'un échantillon plus large que d'habitu de (30 000 personnes, de 12 à 75 ans)

Alcool : entre 2000 et 2005 proportion **hommes** buveurs quotidiens passe **de 27,8 à 20,3 %** et celle des **femmes de 11,2 à 7,3 %**

Mais « usages problématiques d'alcool persistent » : 9 % personnes interrogées ont pb dépendance et 14% déclarent au moins 1 épisode ivresse par mois

Tabac : **29,9 % fumeurs en 2005 (contre 33,1 %** en 2000), notamment chez les femmes (- 11 %) et **les plus jeunes (- 41 % chez 12/15 ans)**

Mais ce sont surtout les petits fumeurs qui ont arrêté, les plus dépendants sont toujours aussi nbx et le nb moyen de cigarettes par jour augmente

« **Comme si la prévention servait à ceux qui en ont le moins besoin** »

Et « l'écart se creuse entre hommes et femmes »

Suggère recentrer le discours de santé publique sur la population masculine.

Cannabis : près de 58 % disent qu'il leur serait facile de s'en procurer.

Expérimentation se stabilise chez les jeunes

Troubles dépressifs (à partir échantillon 16 883 personnes) : 7,8 % en ont présenté un épisode au cours des 12 derniers mois, les femmes 2 fois plus que les

hommes. 38,3 % ont eu recours au soin.

L'Institut de veille sanitaire révèle de graves carences dans l'aide alimentaire

ASH- 31/03/06 – 06 94 – 22

☺ ☹

« *Surveillance nutritionnelle des populations défavorisées : premiers résultats de l'étude Abena* »

2003 : mise en place du « Plan alimentation et insertion » (PAI) . L'état nutritionnel des personnes précaires était une réelle préoccupation.

La même année le secrétariat d'Etat à la lutte contre l'exclusion saisissait l'IVS qui réalise une étude : la situation demeure « **très critique** »

Abena : (alimentation/état nutritionnel bénéficiaires de l'aide alimentaire) 04-05 : 4 zones urbaines (Paris, Marseille, Dijon, et 93), et 1200personnes.

Près 50 % personnes interrogées : « pas assez à manger parfois ou souvent »

« **Très faible présence certains groupes d'aliments (…) tels que fruits et légumes** ».

1% déclarent en consommer. Très éloigné repères PNNS et **« très en dessous de ce qui est observé en population générale** »

Assocs : contraintes d'approvisionnement

Aide alimentaire souvent **recours de longue durée** (au moins 3 ans dans 25% des cas) et **majoritaire, voire unique** pour beaucoup de produits.

Aggrave **risques maladies chroniques** : hypertension (25-29 %), obésité et conséquences

Doit « déboucher sur décisions de politique santé publique intégrant mesures sociales fortes »

Un groupe de travail interministériel devrait être constitué et le thème abordé lors de la Conférence contre l'exclusion du 10/04

Dispo sur www.invs.sante.fr

ASH des 24 et 31 /03/ 06 - 6 06 107 - 31

Conduire des projets en action sociale

☺☺

On en parle, on en parle du projet. La démarche décrite ci-dessus paraît très riche.

Le mot « projet recouvre »e 2 dimensions : **intention et conditions de réalisation.**

Ce mouvement va vers un idéal de changement.

Se situer dans la **« destruction créatrice** », aller contre la tradition où des normes sont établies antérieurement pour répondre à des organisations et besoins nouveaux.

Développe cette fonction avec traduction pratique.

Daniel Gacoin – Ed. Dunod – 26 €

Quelle éducation face au radicalisme religieux ?

☺☺

Peut donner des élément de réponse pratiques à des questions délicates et aussi théoriques que vous vous posez au quotidien.

Comment travailler avec jeunes mettant en avant révérences religieuses radicales excluant dialogue ?

Recherche-action PJJ avec ≈ 50 professionnels différentes institutions et des chercheurs

« **Comment certains jeunes utilisent l'islam pour faire écran à la relation à adulte ou institution** »

Echanges autour de cas précis.

Les professionnels doivent rester sur leur terrain, qui n'est pas la théologie.

Pas chercher à savoir ce que dit ou pas l'islam mais « pourquoi ce jeune a-t-il envie de dire que l'islam dit ceci ou plutôt cela ? »

Cet étonnement renvoie le jeune à ses choix : « c'est lui qui choisit d'être ce type de musulman »

Le bousculer dans ses certitudes suppose qu'on lui propose des éléments de compréhension pour se situer dans son histoire et dans l'Histoire.

Analyser particularismes liés à religion, à colonisation, ou transplantation, exclusion….

Il faut des formations appropriées pour que les professionnels puissent décrypter une demande implicite sans s'arrêter au symptôme

Ni « culturaliser » ni « islamiser » un comportement, mais pas non analyser toute exigence de type religieux en terme de psychisme ou réalité sociale.

Faire la part entre le « Texte » et le prétexte

Dounia Bouzar – Ed. Dunod – 22 €

Plus bref, et en vrac mais proches de vous

Précarités

Instabilité emploi, habitat, soins, famille

Appelle à un « effort réflexif » pour éviter stigmatisations et disqualification des familles

Empan n°60 – 12/05 – Ed. érès – 16 €

Le modèle social français

Né après 1945 et aujourd'hui souvent éloigné de son moule d'origine. Inquiétude, fragilisation

Le point sur les évolutions, regarde les autres modèles, enjeux et propositions

« Cahiers français » n° 330 – Documentation française – 9.50 € - 01 40 15 70 00

Montréal, une autre gestion de la cité

Découverte expériences : logement social et DSU

Importance du secteur communautaire, place fait à l'initiative des habitants et à la démocratie participative

Profession Banlieue – 18.50 € - 01 48 09 26 36

Santé et précarité sociale

Centre ressources DSU Rhône-Alpes : rôle villes et intercommunalités dans le champ de la santé

Tendance à déborder leurs compétences officielles

Présente différentes réponses : pont d'écoute, équipe mobile, atelier, réseaux….

Cahiers DSU n° 43 - 13 € – 04 78 77 01 43

Le risque, santé mentale et psychiatrie

54° journées de la Fédération Croix-Marine au moment il était question d'inscrire le principe de précaution dans la constitution.

Cette gestion du risque ne conduit-elle pas souvent à paralyser les initiatives et imposer des normes ?

Pas seulement prévenir les risques, mais savoir en prendre : c'est la position de la Fédération

Pratiques et santé mentale n° - FASM – 18 € - 01 45 96 06 36

Guide des Associations Edition 2006

Structuré en 6 parties : comment créer, faut-il déclarer, comment gérer, qui est le responsable, faut-il s'assurer, est-elle soumise aux impôts ?

Propose sites Internet, modèles statuts / lettres et liste thématique de tous les textes.

Doc. française : coll. Droits et démarches – 16 € - 01 40 15 70 00

Savoir communiquer pour évoluer dans sa pratique

Sens et enjeux : évoluer et transmettre

L'écrit reste un moyen d'élaborer la pratique dans le va-et-vient de la parole à l'écriture

« Cahiers de l'Actif » n°354-355 – 16 € - 04 67 29 04 67

Le travail social international – Eléments de comparaison

Métier Assistant service social dans 11 pays ayant une langue d'origine latine : 6 pays européens et 5 d'Amérique du Sud et Nord

Approche individuelle constitue encore fer de lance dans la plupart pays européens et Québec ; pratiques communautaires implantées dans les pays latino-américains et Québec et le service social de groupe n'est vivant que dans le monde anglo-saxon

« Le chiffon rouge » de la standardisation paraît bien loin.

Sous direction JP. Deslauriers et Y. Hurtubise – Presses Université Laval – 29 e

☺☺

Retenir qu'on ne parlera plus de Commissariat au Plan et lire attentivement ce qui concerne la Cour d'appel de Paris et la dénonciation de maltraitance : nous paraît important. Et à suivre.

Toujours des informations sur la situation autour de l'incarcération; et presque aussi lancinante en ce moment la situation du secteur des tutelles. Tendances.

Parcourez, surfez, creusez, ou pas d'ailleurs. Du réglementaire, des rapports de fond, un peu de tout pour rester dans la note, rapidement.

ASH du 10 mars 2006 – 06 80 - 32

Lutte contre l'exclusion

M. de Villepin avance la date de la Conférence nationale de lutte contre les exclusions.

Se tiendra le 10 avril (au lieu du 24 avril)

Rencontres régionales inchangées (cf. RVP 02/06)

***Citoyens et justice* et le placement extérieur**

Cette mesure permet de concilier parcours d'insertion et accompagnement sous contrainte

Elle a connu évolutions, mais aucune évaluation.

Assocs connaissent une « situation précaire » : perçoivent entre 20 et 28 euros par jour (une journée de détention coûte entre 250 et 300)

Réclament sécurité financière et recherche-action

DREES : « Les revenus sociaux en 2004 »

Etudes sur différentes prestations reprises en une brochure unique. Allocataires minima sociaux, effets réforme des retraites, etc. Une bonne source

Dossiers solidarité et santé n. 4 – 10/12 2005 – Documentation française – 01 40 15 70 00 – 11,60

Le Centre d'analyse stratégique remplace le Commissariat général du Plan

Décret n° 2006-260 du 06/3/06, J.O. du 7/03/06

Rapports, recommandations et avis pour éclairer les orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturel

Création du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
Décret n. 2006-255 du 02/03/06, J.O. du 05/03/06
Remplace le certificat d'aptitude aux fonctions…
Diplôme niveau V ouvert formation initiale et VAE
Les titulaires du certificat sont titulaires de droit du nouveau diplôme d'Etat

Le diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale bientôt ouvert à la VAE et à la formation initiale continue
Décret n. 2006-250 du 01/03/06, J.O. du 04/03/06
De plus, refonte de ce diplôme niveau IV

ASH du 17 mars 2006 – 06 95 - 32

Cour d'appel de Paris : la protection des salariés dénonçant des faits de maltraitance constitue une liberté fondamentale
Licenciement directeur adjoint CAT ; faute grave.
Evoque des « actes de maltraitance » et demande sa réintégration. Les prud'hommes estiment le licenciement illicite et l'employeur fait appel.
La Cour: dénonciation de maltraitance citée dans la lettre de licenciement, elle a donc été prise en compte, même s'il y a d'autres motifs dans la lettre.
De plus cet art L. 313-24 (action sociale et familles) protège l'agent « **sans qu'il ait à rapporter la preuve de la vérité des faits dénoncés »**.
Cette « **liberté fondamentale (…) doit profiter d'une protection légale renforcée** »

Tutelles : crédits 2005 versés fin mars.
Pdts 4 fédérations ont écrit à M. Bas. « En moyenne depuis 6 mois assocs plus payées » (7 000 salariés)
Reçus au ministère : crédits 2005 versés au plus tard fin mars et un point sera fait en mai sur 2006
Reste le pb de fond, celui de la réforme.

Suicides en prison
Après 2 années de baisse, le nb de suicides a progressé en 2005 : 122 (115 en 2004)
Idem taux 2002, soit 22,8 pour 10 000 détenus

2 campagnes pour attirer les jeunes vers les métiers du social et du médico-social
Aforts : « 21 métiers avec ou sans bac ». Dépliant et 1 DVD. CIDJ/CIO / ML…
www.aforts.com
Ministère personnes âgées : « brochure métiers » id
www.personnes-agees.gouv.fr

ASH du 24 mars 2006 – 06 108 - 32

« Comment augmenter les taux d'emploi féminins ? »
Centre d'études de l'emploi
Ce taux n'a cessé de croître depuis les années 70
Mais l'insertion professionnelle des femmes est encore très différente de celles des hommes : accès à emploi, temps de travail, salaire, ou retraite
Dispositifs de conciliation des vies professionnelle et familiale insuffisants : améliorer modes **d'accueil jeunes enfants** et revenir sur « **dispositifs désincitatifs** » (alloc. parentale éducation par ex.). Inciter les pères à s'investir plus fortement et instaurer possibilité moduler horaires de travail sur l'ensemble de la vie active.
www.cee-recherche.fr

La DGAS va externaliser la gestion de la VAE et la confier au Cnasea
Jusqu'à présent sous la responsabilité des DRASS. Transfert au Cnasea à partir du 01/09/06.
« **Recentrage** vers pilotage, animation et contrôle des DRASS » qui demeurent chargées de la **délivrance des diplômes** sanitaires et sociaux et exercent la **maîtrise d'ouvrage** de la gestion VAE

Le contenu du diplôme d'Etat d'Assistant Familial se précise
Arrêté du 14/03/06, J.O. du 22/03/06 qui complète le *décret 05-1772 (JO 30/12/05)* (RVP 01)
- Accueil/intégration de l'enfant dans famille d'accueil
- Accompagnement éducatif de l'enfant (60 h)
- Communication professionnelle (40 h)

ASH du 31 mars 2006 – 06 109 - 32

Le ministre de la santé se veut rassurant sur les conséquence de la réforme de l'assurance maladie pour les publics fragilisés
Dans une lettre au Collectif Alerte qui s'inquiète conséquences du parcours de soins coordonné.
Gens du voyage : un médecin traitant sur un lieu en dehors duquel seront considérés comme étant en déplacement. Aucune majoration de tarif.
Consultations dans des structures associatives, **orientations** par planning familial, centre de dépistage, ou centre pour toxico, etc.
Encadrement délivrance produits de substitution.
Courrier dispo sur www.uniopss.asso.fr